



Avis n° 2

Conseil Municipal du Mardi 29 mai 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
9.4 – Vœux et Motions

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoins,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

Absent (s) excusé (s) : 6

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Motion favorable au maintien de la Trésorerie d'Etaples-sur-Mer.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Motion favorable au maintien de la Trésorerie d'Etaples-sur-Mer.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que la Direction Départementale des Finances publiques du Pas-De-Calais a annoncé à l'ensemble des Maires concernés, la fermeture programmée au 1er janvier 2019 de la trésorerie d'Etaples-Sur-Mer par un transfert à Montreuil-sur-Mer.

Avec ses 5 agents en poste, la trésorerie d'Etaples-Sur-Mer assure pour les habitants de la Commune, les élus et les agents territoriaux, un réel service de qualité et de proximité en terme d'accueil du public et de conseil, de traitement de multiples redevances, de gestion des régies financières, de suivi des écritures budgétaires, d'analyses fiscales et financières ainsi que d'assistances comptables et budgétaires.

L'éloignement occasionné provoquera une évidente augmentation des distances à parcourir pour le dépôt des régies notamment, et par conséquent une perte de temps considérable pour les agents, des risques aggravés pour le transport des fonds et un accroissement des frais financiers pour la Commune.

La dématérialisation ne pallie pas la disparition des services de proximité et l'échange humain. Beaucoup de nos administrés, parmi lesquels notamment les personnes âgées et celles et ceux toujours plus nombreux à connaître des difficultés financières graves, ne procèdent ni au règlement par prélèvement automatique, ni par les moyens de paiement moderne.

Permettre à nos administrés de se rendre au guichet pour déposer leur règlement par chèques ou espèces et/ou négocier des échéanciers relève aujourd'hui plus qu'hier encore, d'un enjeu sociétal.

D'ailleurs, ceux-ci ont aussi de graves problèmes de mobilité, ils sont souvent privés de véhicules et peuvent de ce fait difficilement se rendre à Montreuil-sur-Mer qui se situe à plus de quinze kilomètres de notre Commune.

Le désengagement de l'État est donc ici une triste réalité, d'autant que depuis plusieurs mois, certaines missions en matière d'état civil comme la délivrance des passeports ou l'enregistrement des conventions de PACS nous ont été transférées sans compensation financière à la hauteur de la charge qu'elles représentent.

Notre Ville est fragile, avec un grand nombre d'habitants connaissant des difficultés financières.

Notre population a donc besoin, plus qu'ailleurs du soutien du service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'opposer à ce projet de fermeture.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-Avis2-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018